



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

AVIS PUBLIC

3^e ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire sera, en 2019, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, durant les heures normales de bureau.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ▶ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- ▶ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Drummond
435, rue Lindsay
Drummondville, Qc J2B 1G6

- ▶ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- ▶ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 18^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière